

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_1
id. 4022

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017
BUDGET PRINCIPAL**

En application de l'article 51 de la loi du 2 mars 1982 modifiée et des articles L1612-12 et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le

Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif pour l'exercice 2017.

Ce document est exprimé en M52, c'est-à-dire dans la même nomenclature budgétaire et comptable que les prévisions inscrites au budget primitif et dans la décision modificative.

Les résultats du compte administratif 2017 sont conformes à ceux du compte de gestion du payeur départemental.

L'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement réel de :

19 749 496,82 €

avec un taux de réalisation (sections d'investissement et de fonctionnement confondues et hors crédits et opérations de refinancement de dette) de :

* 92,82 % pour les recettes (96,27 % en 2016),

* 85,41 % pour les dépenses (87,91 % en 2016).

Il est présenté ci-après, le détail 2017 de l'exécution du budget principal.

RÉSULTATS 2017 DÉFINITIFS HORS RESTES A RÉALISER :

La balance de clôture des comptes 2017 s'établit comme suit :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2016	87 802 713,22 €	99 272 767,97 €	-11 470 054,75 €
Mouvements d'ordre	27 828 012,57 €	8 683 454,60 €	19 144 557,97 €
Total investissement	115 630 725,79 €	107 956 222,57 €	7 674 503,22 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2016	316 450 106,64 €	263 381 053,07 €	53 069 053,57 €
Mouvements d'ordre	22 940 387,33 €	42 084 945,30 €	-19 144 557,97 €
Total fonctionnement	339 390 493,97 €	305 465 998,37 €	33 924 495,60 €
TOTAL	455 021 219,76 €	413 422 220,94 €	41 598 998,82 €

Excédent global de clôture 2017 hors reports : + 41 598 998,82 €
 (rappel 2016 : + 29 512 244,89 €)

CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes d'un montant de **404 252 819,86 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- **Fonctionnement : 316 450 106,64 €**
 soit un taux de réalisation de 101,01 % (100,44 % en 2016),
- **Investissement : 87 802 713,22 €** soit un taux de réalisation de 70,27 %. Le taux de réalisation était de 71,16 % en 2016.

A – LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

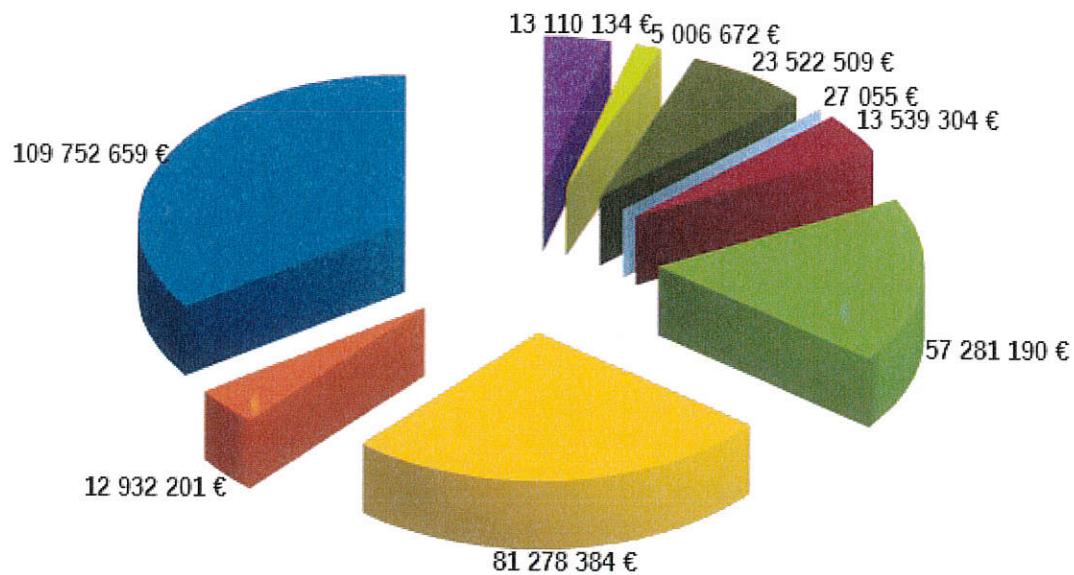
316 450 106,64 €

NATURE	CA 2016	Crédits votés 2017	CA 2017
FISCALITÉ DIRECTE			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	70 834 950 €	72 400 507 €	72 465 704 €
Rôles supplémentaires.....	122 493 €	100 000 €	46 429 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	19 984 998 €	9 700 759 €	9 700 759 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 592 098 €	4 614 048 €	4 672 894 €
Rôles supplémentaires des IFER.....	0 €	0 €	33 053 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 134 357 €	6 134 357 €	6 134 357 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	835 304 €	891 594 €	891 594 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti)....	6 576 346 €	6 506 234 €	6 506 234 €
Attribution compensation CVAE.....	0 €	9 944 141 €	9 301 635 €
Sous-total fiscalité directe	109 080 546 €	110 291 640 €	109 752 659 €
IMPÔTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	24 845 442 €	26 800 000 €	29 480 731 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	169 993 €	170 000 €	181 649 €
Taxe départementale ENS.....	95 770 €	30 000 €	44 178 €
Taxe pour CAUE.....	325 525 €	325 000 €	371 126 €
Fonds de péréquation DMTO.....	3 689 546 €	4 057 437 €	4 057 437 €
Fonds de solidarité DMTO.....	3 194 274 €	2 692 037 €	2 692 037 €
Taxe d'aménagement.....	2 020 279 €	2 000 000 €	2 328 960 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	34 650 486 €	34 750 000 €	35 944 683 €
Taxe sur l'électricité (TDCFE).....	3 012 686 €	3 200 000 €	3 222 783 €
T.I.C.P.E.....	2 935 157 €	2 900 000 €	2 954 766 €
Autres.....	9 €	0 €	34 €
Sous-total fiscalité indirecte	74 939 168 €	76 924 474 €	81 278 384 €
<u>DOTATIONS</u>			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	43 072 071 €	39 843 362 €	39 843 362 €
FCTVA.....	0 €	268 239 €	268 240 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 652 594 €	1 652 594 €	1 652 594 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	7 909 921 €	7 079 361 €	7 079 361 €
Allocations compensatrices.....	2 863 008 €	2 392 285 €	2 392 285 €
Sous-total dotations État	55 497 594 €	51 235 841 €	51 235 842 €
Prestation Compensation Handicap.....	2 603 996 €	2 720 778 €	2 787 715 €
M.D.P.H.....	408 825 €	393 589 €	403 593 €
Participations.....	1 603 879 €	2 501 966 €	2 080 582 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	792 792 €	750 000 €	773 458 €
Total dotations	60 907 086 €	57 602 174 €	57 281 190 €

NATURE	CA 2016	Credits votes 2017	CA 2017
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles.....	892 534 €	911 701 €	867 265 €
Recouvrements divers.....	13 089 115 €	12 763 690 €	12 672 039 €
Sous-total autres produits	13 981 649 €	13 675 391 €	13 539 304 €
ATTÉNUATION DE CHARGES			
Remboursement indemnités journalières.....	58 808 €	35 000 €	27 054 €
RMI/RSA			
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812 €	17 180 812 €	17 180 812 €
T.I.C.P.E (RSA majoré).....	3 270 299 €	3 270 298 €	3 270 299 €
F.M.D.I.....	1 883 381 €	1 800 000 €	1 649 463 €
Autres produits RMI/RSA (indus, FSE...).....	465 675 €	1 610 371 €	1 421 936 €
Sous-total RMI/RSA	22 800 167 €	23 861 481 €	23 522 509 €
APA			
Dotation C.N.S.A.....	11 729 930 €	12 452 104 €	12 574 010 €
Indus.....	554 098 €	560 948 €	536 124 €
Sous-total APA	12 284 028 €	13 013 052 €	13 110 134 €
AUTRES RECETTES			
Produits des services du domaine.....	1 983 965 €	2 540 726 €	2 581 067 €
Produits financiers (parts sociales du Crédit Agricole).....	3 €	400 435 €	400 430 €
Produits exceptionnels.....	768 748 €	1 599 198 €	2 025 175 €
Sous-total autres recettes	2 752 717 €	4 540 359 €	5 006 672 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	7 231 948 €	12 932 201 €	12 932 201 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	304 036 116 €	312 875 772 €	316 450 107 €
Opérations d'ordre	7 177 194 €	22 941 477 €	22 940 387 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	311 213 311 €	335 817 249 €	339 390 494 €

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

316 450 107 €



- Fiscalité directe : 34,68%
- Excédent 2016 reporté : 4,09%
- Fiscalité indirecte : 25,68%
- Dotations : 18,10%
- Autres produits de gestion : 4,28%
- Atténuation de charges : 0,01%
- RSA : 7,43%
- Autres recettes : 1,58%
- APA : 4,14%

Les recettes de fonctionnement 2017 (316,45 M€) sont en **progression de + 4,08 %** par rapport à 2016 (304,04 M€) malgré le prélèvement supplémentaire de 3,2 M€ effectué par l'État au titre de la participation du Département au redressement des comptes publics et une diminution de 16,45 % des allocations compensatrices (- 470 723 €).

L'augmentation 2017 des recettes de fonctionnement provient essentiellement de :

- la dynamique du foncier bâti qui a généré une recette complémentaire de 1,63 M€ **sans augmentation du taux de fiscalité**,
- la hausse des transactions immobilières occasionnant un produit des droits de mutation supplémentaire de 4,63 M€,
- l'augmentation de la dynamique sur la TSCA pour 1,29 M€,
- la dynamique de la taxe d'aménagement pour 309 K€.

1°) La fiscalité directe : 109 752 659 €

La progression de 0,6% de la fiscalité directe par rapport à 2016 est surtout, comme précisé ci-dessus, le résultat de la dynamique des bases du foncier bâti.

a) Les impôts locaux

L'évolution des bases réelles de la taxe sur le foncier bâti a connu en 2017 une **progression de 2,27 %** par rapport à 2016 soit un montant de 250 416 508 € contre 244 849 444 € en 2016.

Avec un taux constant depuis 2012 de 28,93 %, le produit de la taxe sur le foncier bâti encaissé en 2017 s'élève à **72 465 704 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires de **46 429 €**.

Depuis 2011, suite à la réforme de la fiscalité locale, il est attribué aux départements une part de CVAE et du produit des IFER. En 2017, il a été encaissé une somme de **9 700 759 €** pour la CVAE à laquelle il convient de rajouter la part de CVAE (25%) reversée par la Région au titre de la compensation transport pour un montant de **9 301 635 €**, soit un **total CVAE de 19 002 394 €** et de **4 672 894 €** au titre des IFER (ainsi que 33 053 € de rôles supplémentaires).

b) Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

En 2017, le Conseil départemental a perçu un montant de **6 134 357 €**, identique à 2016, 2015 et 2014 car figé depuis 2013.

c) Le fonds de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif depuis 2013.

Avec **891 594 €** encaissés en 2017, le fonds est en progression **de 6,74 %** par rapport à 2016 (835 304 €).

d) Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du Foncier bâti par l'État)

L'État a transféré 827 M€ en 2014 (932,5 M€ en 2017) aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH.

A ce titre, le Conseil départemental a perçu **6 506 234 €** en 2016, en diminution de 70 112 € par rapport à l'année précédente.

2°) Les impôts indirects : 81 278 383 €

L'augmentation de 8,46 % du produit des impôts indirects par rapport à 2016 provient essentiellement des droits de mutation (+4,6 M€) et de la TSCA (+ 1,3 M€).

a) Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Le marché des transactions immobilières, en 2017, a été porté par des taux bancaires très faibles, ce qui a permis un volume de droits de mutation perçu en forte augmentation pour le Département, à **29 480 731 €**, en progression de 18,65 % par rapport à 2016.

En 2017, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à **181 649 €** (169 663 € en 2016).

b) Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

En 2017, les encaissements ont été les suivants :

- **371 126 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE,
- **44 178 €** au titre de la taxe pour les Espaces Naturels Sensibles,
- **2 328 960 €** pour la taxe d'aménagement.

L'ensemble de ces taxes augmente de 12,4 % par rapport à 2016 principalement grâce à la taxe d'aménagement (+ 308 681 €).

c) Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2017, l'État a versé au Conseil départemental une somme de **4 057 437 €**, soit + 9,97% par rapport à 2016 (3 689 546 €).

d) Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation. En 2017, le Conseil départemental a perçu **2 692 037 € en baisse de 15,72 % par rapport à 2016**.

e) La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Diverses lois de finances ont prévu d'affecter une part de TSCA en compensation de charges supplémentaires transférées aux départements ou de réformes fiscales.

Pour 2017, le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **35 944 683 €** en progression de 3,73 % par rapport à 2016.

f) La taxe d'électricité

Le produit encaissé en 2017 représente **3 222 783 €**, en hausse de 6,97 % par rapport à l'année précédente.

g) La T.I.C.P.E

Prévue depuis 2004 en loi de finances pour compenser la décentralisation du RMI/RMA, elle s'est élevée à **2 954 766 €** au titre de l'année 2017, en progression de 0,66 % par rapport à 2016.

h) Divers

Il s'agit d'un reversement de taxe pour **34 €**.

3°) Les dotations : 57 281 190 €

Leur diminution globale de 3,6 M€ provient essentiellement de la baisse de la DGF.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : **39 843 362 €**

La DGF est composée de :

- **la dotation forfaitaire (24 453 898 €)** qui comprend :
 - la dotation de base calculée à raison de 74,02 € par habitant,
 - le complément de garantie qui est figé à hauteur de 16 110 353 €.

En 2014, dans le cadre de la **réduction des déficits publics**, l'effort demandé aux départements est venu en déduction du complément de garantie.

Pour la collectivité, cela a représenté une perte de **10 901 306 €** par rapport au montant perçu en 2013 (1 302 838 € en 2014, 3 156 689 € en 2015, 3 196 470 € en 2016 et 3 245 309 € en 2017).

Ainsi, l'effort cumulé depuis 2013 s'élève à 24 319 668 € fin 2017.

- **la dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant est **figé** à hauteur de celui de 2010, soit **7 791 976 €**.

- **la dotation de péréquation** qui comporte deux volets :

- la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,
- la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

A ce titre, le Conseil départemental a perçu **7 597 488 €**, en baisse de 2,5% par rapport à 2016.

b) Le FCTVA de fonctionnement

En 2017, le Conseil départemental a, pour la première année de la mise en place du dispositif d'éligibilité au FCTVA de certaines dépenses de fonctionnement (entretien bâtiment et voirie), perçu **268 240 €**.

c) La dotation générale de décentralisation (DGD)

Depuis 2009, elle est figée à **1 642 594 €** en base, complétée par une partie variable. Pour 2017, cette dernière s'est élevée à 10 000 €.

d) La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

En 2017, le Conseil départemental a perçu **7 079 361 €**, en baisse de 10,5% par rapport à 2016 (7 909 921 €).

e) Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État, aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au Département au moyen de l'état fiscal 1253 de notification des bases de la fiscalité directe.

Le montant de ces allocations a représenté, pour 2017, **2 392 285 €**, en baisse de 16,44 % par rapport à 2016.

f) La participation de l'État au financement de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

A compter du 1er janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la prestation de compensation du handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'état verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- prestation de compensation du handicap..... : **2 787 715 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : **403 593 €**

Concernant la PCH, le taux de couverture prévu à 100 % en 2000 est de 42 % en 2017 avec un montant de dépenses de 6,7M€.

g) Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Les participations d'un montant total de **2 080 582 €** concernent des recettes encaissées pour les emplois d'avenir (196 363,52 €), des subventions et participations (1 073 169 €) ainsi que la part des EPCI et communes pour les transports scolaires (811 049 €).

Le compte 74881 concerne le recouvrement du FARPI (recettes provenant de la restauration dans les collèges). Au titre de 2017, un montant de **773 458 €** a été encaissé, en légère diminution par rapport à 2016 (-2,4%).

4°) Les autres produits de gestion courante : 13 539 304 €

a) Les revenus des immeubles

Le montant encaissé en 2017 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **867 265 €** dont 723 860 € concernant les loyers perçus pour les gendarmeries.

b) Les recouvrements divers

Il s'agit de participations d'autres collectivités aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des placements et frais de séjours en établissements spécialisés, foyers occupationnels ou maisons de retraite. En 2017, le Conseil départemental a encaissé **12 672 039 €** dont 6 876 040 € au titre du placement en maisons de retraite soit 54,26 % du montant des recouvrements divers.

5°) Les atténuations de charges : 27 055 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM et autres validations de services.

6°) Le RMI/RSA : 23 522 509 €

Ces recettes se composent de :

a) la participation de l'État au financement du RSA : 22,1 M€

Le taux de couverture des dépenses nettes approchait les 100 % en 2004. Il est de 55 % en 2017 pour un montant de dépenses de 40 M€.

1) l'attribution d'une part de la TICPE

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

2) le versement de la part représentative de l'allocation de parent isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2017, il a été encaissé **3 270 299 €**, montant identique à 2014.

3) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€ au niveau national, il a représenté en 2017 un montant de **1 649 463 €** pour la collectivité, en baisse de 12,4% par rapport à 2016.

b) Les autres produits RMI/RSA : 1 421 936 €

Ce sont les recettes liées aux indus et amendes pour 446 063 €, les autres recettes exceptionnelles pour 52 133 € et 923 740 € de FSE.

7°) L'APA : 13 110 134 €

a) La participation de l'État au financement de l'APA :
12 574 010 € pour un montant de dépenses de 28 406 526 €.

Le taux de couverture des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 44 % en 2017, grâce notamment aux versements liés à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

b) Le recouvrement des indus de l'APA et divers: 536 124 €

Depuis 2011, le montant des indus titrés se situe entre 500 000 € et 620 000 €.

8°) Les autres recettes (Chapitres 70, 76 et 77) : 5 006 672 €

a) Les recettes des produits des services du domaine : 2,58 M€

Les principales sont :

- occupation du domaine public (193 334 €),
- centre de vacances de Mimizan (276 815 €),
- transports scolaires acquittés par les familles (561 151 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (156 239 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (976 031 €).

b) Les produits financiers : **0,4 M€**

Il s'agit principalement du fonds de soutien versé par l'Etat pour la sortie des emprunts structurés pour un montant de 400 426 €.

c) Les produits exceptionnels : **2,02 M€**

Les recettes exceptionnelles ont représenté un montant de 395 640 € pour les cessions de patrimoine, les remboursements de sinistres concernant la voirie un montant de 96 967 € ou encore 1 214 924 € pour le fonds d'urgence, pour ne citer que les plus représentatives.

9°) L'excédent 2016 reporté : 12 932 201 €

Il s'agit simplement de constater la reprise de l'excédent 2016.

10°) Les opérations d'ordre : 22 940 387 €

Ce sont les amortissements des subventions d'investissement transférables, les moins values sur cession, la neutralisation des amortissements ou encore la valorisation des travaux en régie.

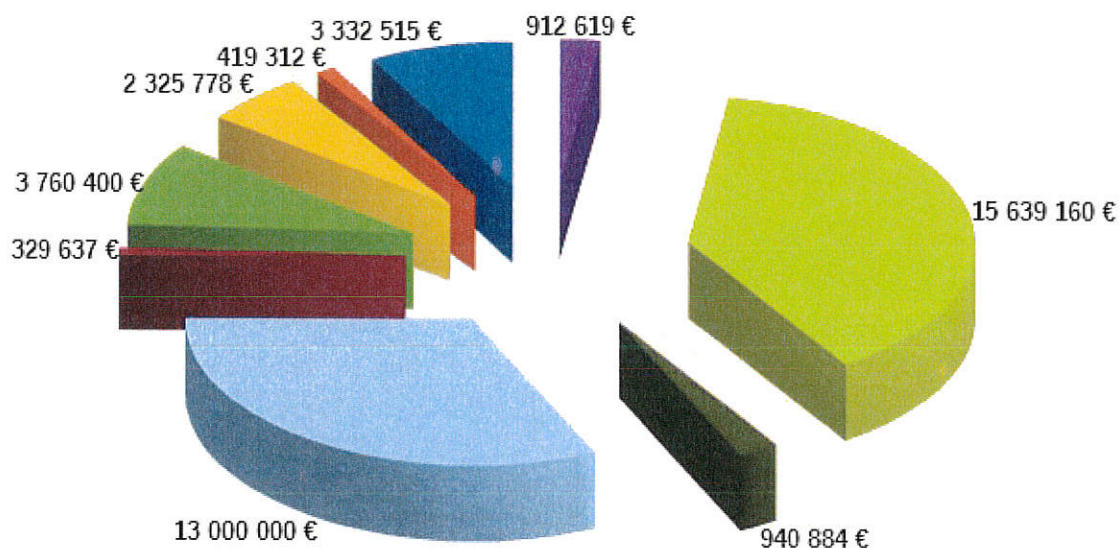
B - LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**87 802 713 €**

NATURE	CA 2016	Crédits votés 2017	CA 2017
F.C.T.V.A.....	3 292 167 €	3 332 514 €	3 332 515 €
D.G.E part rurale.....	1 096 363 €	2 976 743 €	2 325 778 €
D.D.E.C.....	912 619 €	912 619 €	912 619 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	420 838 €	400 000 €	419 312 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	3 629 931 €	17 980 428 €	3 760 400 €
Recouvrements divers (204+23+27+024+45).....	948 285 €	1 339 980 €	329 638 €
Emprunts.....	13 000 000 €	13 000 000 €	13 000 000 €
Refinancement dette.....	9 340 400 €	50 000 000 €	47 142 408 €
Couverture du besoin de financement.....	11 619 520 €	15 639 160 €	15 639 160 €
Excédent d'investissement reporté N-1	816 891 €	940 884 €	940 884 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	45 077 014 €	106 522 328 €	87 802 713 €
Opérations d'ordre.....	27 635 769 €	48 562 462 €	27 828 013 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	72 712 782 €	155 084 790 €	115 630 726 €

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

87 802 713 €

hors refinancement de la dette : 40 660 305 €



- FCTVA : 8,20%
- Produits des amendes, radars auto. : 1,03%
- DGE part rurale : 5,72%
- Subventions et participations : 9,25%
- Divers : 0,81%
- Emprunts : 31,97%
- Excédent reporté 2016 : 2,32%
- Couverture du besoin de financement : 38,46%
- DDEC : 2,24%

1°) Fonds de Compensation de la T.V.A. : 3 332 515 €

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement inscrites au Compte Administratif 2016 et du taux de 16,404 %, le F.C.T.V.A. pour 2017 a représenté **3 332 515 €**, soit une base éligible retenue de 20 315 257,38 € au titre de 2016.

2°) Dotation Globale d'Équipement : 2 325 778 €

En 2017, le Conseil départemental a encaissé **1 469 859 €** au titre des restes à réaliser 2016 et **849 035 €** au titre de l'année 2017. La part aménagement foncier a représenté **6 884 €** pour 2017.

3°) La D.D.E.C. : 912 619 €

En 2008, l'État a figé cette dotation à **912 619 €**.

4°) Produit des amendes de radars automatiques : 419 312 €

Instituée en 2008, cette dotation de l'État est répartie en fonction de la longueur de la voirie départementale multipliée par la valeur du point (166,9264 € pour 2015), cette valeur de point étant déterminée par le montant de l'enveloppe à répartir nationalement divisé par la longueur totale de la voirie.

Elle s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre **419 312 € en 2017**.

5°) Subventions et participations : 3 760 400 €

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental et le logement. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Collèges et gymnases.....	520 528 €
- Centre universitaire.....	117 360 €
- Aide au logement.....	2 811 408 €
- Environnement.....	7 556 €
- Voirie.....	298 548 €
- Archives.....	5 000 €
	3 760 400 €

6°) Recouvrements divers : 329 638 €

Cette rubrique concerne :

- les remboursements sur travaux départementaux aux chapitres 20, 204, 21 et 23 pour 30 141 €
- les prêts au personnel au chapitre 27 pour 89 497 €
- la vélo voie verte pour 210 000 €

7°) Emprunts : 13 000 000 €

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €** pour 2017 et a été mobilisé auprès :

- du Crédit Agricole pour 6 500 000 € au taux de 1,40 % pour une durée de 20 ans,
- de la Banque populaire pour 2 500 000 € au taux de 1,50 % pour une durée de 20 ans,
- du Crédit Coopératif pour 4 000 000 € au taux de 1,40 % pour une durée de 20 ans.

8°) La couverture du besoin de financement : 15 639 160 €

Il s'agit de l'affectation du résultat 2016 permettant de couvrir le besoin de financement résiduel de la section d'investissement.

9°) Le refinancement de la dette : 47 142 408 €

Ces écritures comptables, dont le montant identique est mandaté en dépenses, concernent la renégociation de 2 prêts structurés auprès de la SFIL.

10°) Opérations d'ordre : 27 828 013 €

Les recettes d'ordre de la section d'investissement retracent essentiellement les amortissements, la renégociation auprès de la SFIL, le reste concernant des intégrations comptables (plus-values sur cessions, transfert des travaux réalisés par un mandataire).

CHAPITRE II**LES DÉPENSES**

Les dépenses, d'un montant de **362 653 821,04 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement : **263 381 053,07 €**
soit un taux de réalisation de 96,22 % (96,19 % en 2016),
- Investissement : **99 272 767,97 €**
soit un taux de réalisation de 54,49 % (hors crédits et opérations afférents à la renégociation de la dette). Le taux de réalisation était de 60,96 % en 2016.

A- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**263 381 053,07 €**

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	CA 2016	Crédits votés 2017	CA 2017
<u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u>	26 350 008 €	28 075 881 €	26 540 073 €
dont transports scolaires	12 612 045 €	12 794 438 €	12 781 668 €
voirie	2 437 215 €	2 676 000 €	2 592 515 €
fluides	1 222 306 €	1 571 478 €	1 457 131 €
fournitures et alimentation	1 405 857 €	1 503 128 €	1 376 066 €
locations et crédit-bail	1 850 287 €	1 316 752 €	1 274 927 €
entretien et maintenance	1 708 629 €	2 052 990 €	1 742 704 €
frais de déplacement	798 738 €	790 192 €	782 097 €
téléphone et affranchissement	706 256 €	805 200 €	734 223 €
<u>Chapitre 012 : Charges de personnel y compris RSA</u>	62 585 173 €	64 326 478 €	63 809 365 €
dont assistants familiaux	12 339 177 €	12 939 553 €	12 865 590 €
<u>Chapitre 014 : Atténuation de produits</u>	1 873 541 €	1 904 513 €	1 804 561 €
<u>Chapitres 015+017 : RMI + RSA (sauf personnel)</u>	38 521 655 €	40 631 705 €	39 996 465 €
dont allocations et contrats	37 360 759 €	39 023 074 €	38 730 236 €
<u>Chapitre 016 : APA</u>	28 558 060 €	28 871 885 €	28 406 526 €
dont allocations APA	28 545 017 €	28 845 000 €	28 387 911 €

Dépenses de gestion	CA 2016	Crédits votes 2017	CA 2017
<u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u>	92 078 680 €	96 774 715 €	93 956 118 €
dont PCH	6 353 713 €	6 710 000 €	6 697 123 €
allocations sociales (hors PCH)	3 335 022 €	3 442 689 €	3 346 591 €
frais de séjour et d'hébergement	52 691 390 €	53 950 887 €	53 061 418 €
dotations collèges	4 340 010 €	4 515 416 €	4 318 071 €
participations budgets annexes	4 621 222 €	5 154 342 €	5 071 568 €
participations SDIS	7 561 724 €	7 765 317 €	7 737 317 €
subventions de fonctionnement	5 994 673 €	7 895 020 €	6 960 812 €
<u>Chapitre 66 : Charges financières</u>	7 745 602 €	7 355 749 €	7 174 976 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	907 004 €	885 749 €	885 749 €
<u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u>	1 978 506 €	1 409 725 €	1 317 829 €
dont subventions exceptionnelles	1 916 843 €	1 306 005 €	1 306 005 €
<u>Chapitre 68 : Dotations aux provisions</u>	0 €	375 140 €	375 140 €
<u>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</u>	0 €	4 000 000 €	0 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	259 691 225 €	273 725 791 €	263 381 053 €
<u>Opérations d'ordre</u>	22 950 725 €	62 091 458 €	42 084 945 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	282 641 950 €	335 817 249 €	305 465 998 €

Les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à 263,4 M€ et sont en progression **de 1,42 % par rapport à 2016** (259,7 M€).

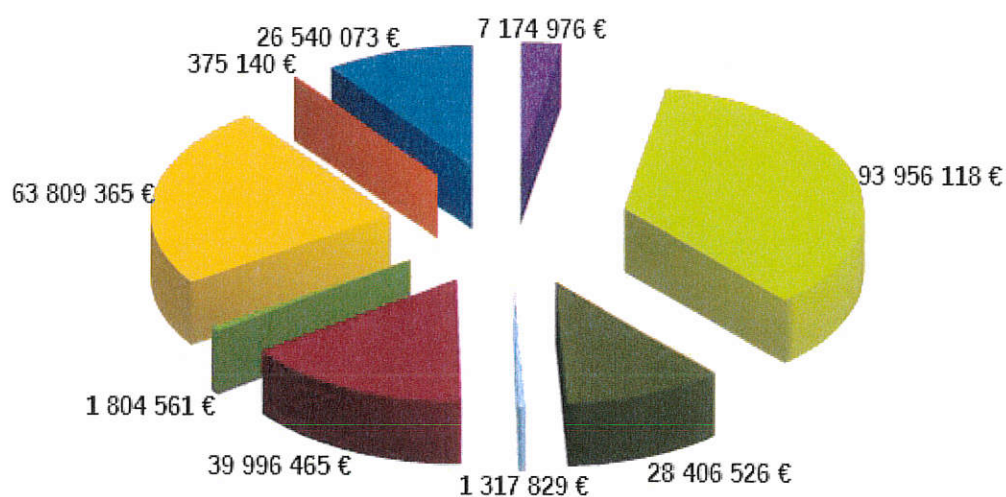
Cette évolution est principalement issue des :

- charges de gestion courante (PCH, frais de séjours et d'hébergement,...) en hausse de +2,04 % (+1 877 438 €) au regard de 2016,
- charges liées au RSA avec +3,83 % (+1 474 810 €),
- charges de personnel en progression notamment les charges afférentes aux assistants familiaux de +1,96 % (+1 224 192 €),
- dotations aux provisions pour un montant de 375 140 €,
- charges financières en baisse de 0,6 M€,
- charges à caractère général stabilisées en 2017.

Les principales hausses constatées proviennent des AIS ou de mesures externes s'imposant à la collectivité (en matière de personnel notamment). Les mesures de gestion mises en œuvre ces dernières années poursuivent leurs effets avec une stabilisation des charges à caractère général.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

263 381 053 €



- Charges à caractère général : 10,1%
- Dotations aux provisions : 0,1%
- Charges de personnel : 24,2%
- Atténuation de produits : 0,7%
- RSA : 15,2%
- Charges exceptionnelles : 0,5%
- APA : 10,8%
- Autres charges de gestion courante : 35,7%
- Charges financières : 2,7%

1°) Les charges à caractère général : 26 546 075 €

Avec un taux de réalisation de 94,53 %, les charges à caractère général sont **stables** par rapport à 2016 (+190 065 €), montrant la poursuite des efforts réalisés par la structure.

Les locations poursuivent leur baisse avec -31 % (-575K€), ainsi que le poste alimentation réduit de 2 % de même que les frais de déplacement.

Les fluides en revanche progressent de 19 %, soit +235K€ (carburants : + 36 %, électricité : +13 %).

Le poste alimentation et fournitures baisse de 2 %.

S'agissant des **autres charges à caractère général** d'un montant de 3,8 millions d'euros en 2017, elles se répartissent principalement ainsi :

- assurances : 401 077 € (389 594 € en 2016),
- contrats de prestations de services, études, documentation générale, abonnements, versements à des organismes de formation : 699 215 € (876 354 € en 2016),
- frais d'expertise, missions d'assistance et honoraires divers : 254 265 € (336 501 € en 2016),
- publications et relations publiques : 1 099 915 € (826 769 € en 2016), hausse liée principalement aux changements d'imputation comptables pour le financement d'activités gérées par l'ADT (marchés flottants, campagnes de communication et comité d'itinéraire vélo),
- frais de déplacement des assistants familiaux et transports de biens : 444 123 € (483 596 € en 2016),
- taxes foncières, services bancaires : 246 241 € (156 310 € en 2016),
- divers (cotisations, frais de gardiennage, remboursement aux autres départements, activités centres de vacances, ...) : 654 761 € (535 351 € en 2016).

2°) Les charges de personnel : 63 809 365 €

Les charges de personnel (chapitre 012 et le personnel inclus dans le RSA) augmentent globalement de 1,96 %. Toutefois, on constate que, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 4,3 %, la hausse concernant le personnel départemental se limite à **+ 1,4 %**.

3°) Les atténuations de produits : 1 804 561 €

Le chapitre 014 « atténuation de produits » enregistre le reversement du fonds de solidarité qui, en 2017, s'est élevé à 1 804 513 €, soit une hausse de 3 %.

4°) Les restes à charges 2017 : APA, RSA, PCH

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	28 406 526 €	12 574 010 €	-15 832 516 €
PCH	6 697 123 €	2 787 715 €	-3 909 408 €
RSA	39 996 465 €	22 100 573 €	-17 895 892 €
TOTAL	75 100 114 €	37 462 298 €	-37 637 816 €

Évolution du reste à charge :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Couverture initiale
APA	33 %	41 %	44 %	50 %
PCH	55 %	41 %	42 %	100 %
RSA	42 %	58 %	55 %	100 %
TOTAL	46 %	50 %	50 %	

En 2017, on observe pour l'APA une légère inflexion des dépenses et une augmentation des recettes encaissées liées au nouveau dispositif LASV (2 132 155 €) qui permet de baisser de 1 M€ le reste à charge par rapport à 2016.

La PCH est quasi stable à 3,9 M€ de reste à charge contre 3,7 M€ en 2016. Le reste à charge du RSA augmente de 1,7 M€ par rapport à 2016 suite à la hausse des dépenses (1,5 M€).

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité est passée de **36,765 M€** en 2016 soit 143,13 €/habitant à **37,638 M€ en 2017** soit 145,49 €/habitant.

5°) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 93 956 118 €
 dont PCH : 6 697 123 €

Parmi les autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors PCH vue ci-dessus), on relève quelques variations :

a) Les charges d'aide sociale : 58 779 995 €

- **les actions de prévention médico-sociale** : 77 613 € en diminution de 8 % par rapport à 2016 (84 199 € en 2016).

- **l'aide sociale à l'enfance**: l'accueil des enfants placés en établissements représente 12 111 943 € (12 679 886 € en 2016), 1 561 032 € sont versés au titre des allocations (1 394 063 € en 2016). Les autres charges diverses s'élèvent à 659 375 € (571 085 € en 2016). Les dépenses totales de l'aide sociale à l'enfance sont de **14 332 350 €** en diminution de 2,14 % par rapport à 2016 (14 645 035 €). Cette baisse provient du choix de privilégier les placements en famille d'accueil.
- **la prise en charge des personnes handicapées** : **30 635 770 €** stable par rapport à 2016 (30 608 814 €). Les frais de séjour et d'hébergement s'élèvent à 27 795 336 € (27 674 124 € en 2016).

Les contributions au budget de la MDPH représentent 403 593 € en 2017 (438 825 € en 2016).

- **l'aide aux personnes âgées** : **12 802 916 €** en hausse de 4,6 % à 2016 (12 237 286 €). La progression la plus importante concerne les frais de séjour et d'hébergement soit 12 485 611 € (11 968 207 € en 2016).
- **diverses interventions sociales** : **931 346 €** en diminution de 7,7 % par rapport à 2016 (864 588 €). Les secours d'urgence représentent 616 303 €.

b) Les contributions obligatoires : 17 126 956 €

Il s'agit :

- des **dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 318 071 €**, stables,
- des **participations aux budgets annexes de 5 071 568 €** en augmentation de 450 346 € en raison de la participation au budget de Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités à hauteur de 600 000 €,
- de la **contribution du Département aux dépenses du SDIS pour un montant de 7 737 317 €** en augmentation de + 2,3 % (7 561 724 € en 2016).

c) Les participations : 4 391 232 €

Elles concernent diverses contributions :

- **organismes de regroupement** (Barrage de Saint-Géraud, SMEAG, Syndicat départemental des déchets ménagers, SDAN) : **808 828 €** (648 254 € en 2016),

- **action économique: 109 590 €** suite à la mise en œuvre de la loi NOTRE (354 980 € en 2016),

- **en matière d'éducation 1 022 989 €** (1 171 790 € en 2016 et 1 114 157 € en 2015) qu'il s'agisse du remboursement des frais kilométriques à l'Université Jean Jaurès : **111 861 €** (142 861 € en 2016), des classes de découverte des écoles : **103 509 €** (112 515 € en 2016), des visites culturelles des écoles et collèges : **25 033 €** (29 890 € en 2016), des bourses versées aux collégiens : **175 825 €** (175 800 € en 2016), des secours attribués aux étudiants : **2 500 €** (3 785 € en 2016), du reversement de la DGD pour les transports scolaires (Montauban, Valence d'Agen) : **604 261 €** (706 989 € en 2016),

- **action sociale en direction du personnel départemental : 783 901 €** (808 255 € en 2016),

- **en matière agricole** avec le versement de la dotation aux jeunes agriculteurs: **140 731 €** (191 934 € en 2016), et le soutien d'étiage: **42 956 €** (36 950 € en 2016),

- **indemnités et frais de formation et de déplacement des élus départementaux : 999 807 €** (998 253 € en 2016),

- **reversement de la taxe d'aménagement au CAUE : 371 078 €** (322 563 € en 2016)

- **divers** (cotisations, redevances, ...) : **111 352 €** (43 483 € en 2016).

d) Les subventions : 6 960 812 €

Versées aux organismes publics, aux personnes privées et aux associations présentant un intérêt départemental, elles sont en hausse de 16 % (5 994 673 € en 2016), cette progression est de 6 % en incluant les subventions exceptionnelles (des réimputations ont eu lieu entre les subventions exceptionnelles et les subventions courantes).

6°) Les charges financières : 7 174 976 €

Le vieillissement du stock de la dette de la collectivité permet d'afficher une baisse de 1,4 % du montant des intérêts acquittés (7 257 012 € contre 7 361 562 € en 2016).

Le montant des intérêts du PPP baisse également à 805 745 € en 2017 (907 004 € en 2016).

7°) Les charges exceptionnelles : 1 317 829 €

La baisse de 33 % entre 2016 et 2017 provient d'un volume de subventions exceptionnelles réduites (529 381 € contre 1 065 366 € en 2016), corollaire des réimputations indiquées au 5°) d).

8°) Les dotations aux provisions : 375 140 €

Cette dotation constituée en 2017 a pour objectif d'anticiper les risques de pertes de créances liées à la liquidation de la SEMATEG.

9°) Les opérations d'ordre : 42 084 945 €

Les amortissements du patrimoine représentent plus de 22 M€. En 2017, ont également été comptabilisées les opérations d'ordre liées à la renégociation des emprunts pour un total de 19 M€.

B - LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

99 272 768 €

NATURE	CA 2016	Crédits votés 2017	CA 2017
Remboursement du capital de la dette	14 104 414 €	15 147 456 €	15 147 451 €
Refinancement de la dette	9 340 400 €	50 000 000 €	47 142 408 €
Investissements directs	18 462 227 €	46 079 659 €	17 305 925 €
Subventions versées	17 921 062 €	28 297 617 €	18 380 396 €
Autres investissements	81 557 €	1 647 577 €	1 296 587 €
Dépenses imprévues	0 €	4 500 000 €	0 €
Déficit reporté	0 €	0 €	0 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	59 909 660 €	145 672 309 €	99 272 768 €
Opérations d'ordre	11 862 238 €	9 412 481 €	8 683 455 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	71 771 898 €	155 084 790 €	107 956 222 €

Les dépenses d'investissement direct, autres investissements et les subventions versées s'élèvent à 37M€, soit une progression de 1,4 % au regard de 2016.

a) Les programmes départementaux

Avec 17,3 M€, ils concernent principalement :

- la voirie départementale : 12,1 M€
- les collèges : 3,3 M€
- les acquisitions de matériel de transport : 1,1 M€
- Centre universitaire : 0,6M€

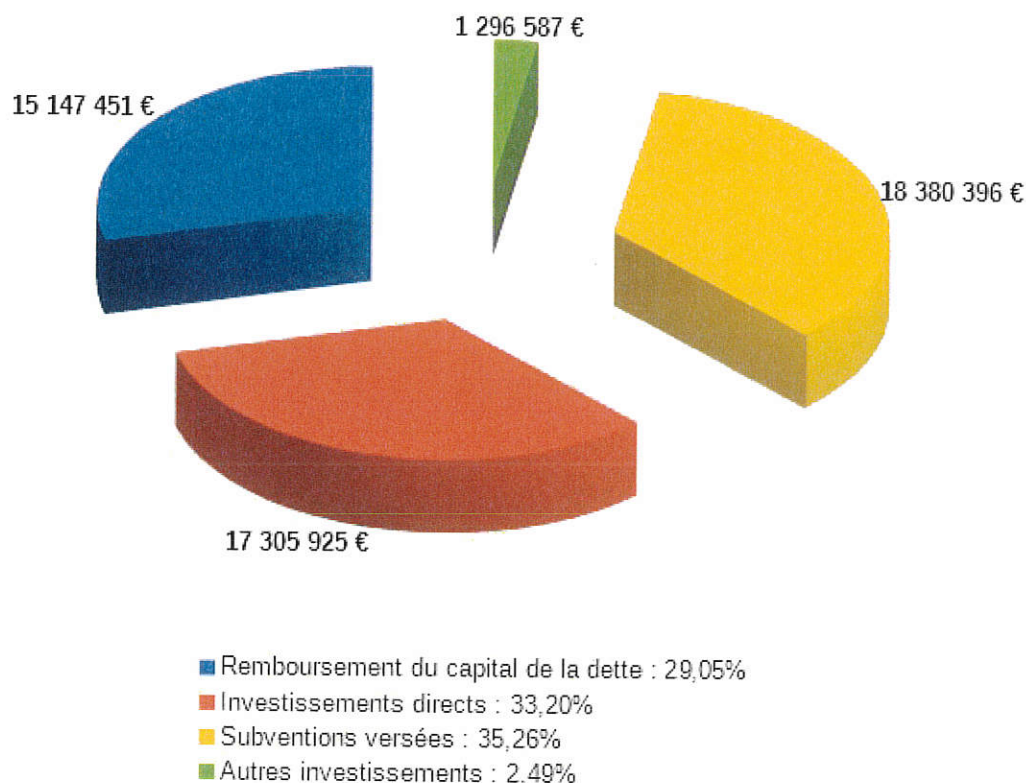
b) Les subventions d'équipement aux communes, EPCI et tiers

D'un montant total de 18,4 M€, elles sont **en hausse de 2,6 %** par rapport à 2016 (17,9 M€). Les secteurs en progression concernent notamment les aides attribuées pour les bâtiments scolaires (+ 328 946 € pour un total de 1 709 643 €), le financement de Tarn-et-Garonne Numérique pour un total de 576 076 € et les réseaux de voirie (+ 473 820 € pour un total de 2 892 118 €).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

99 272 768 €

hors refinancement de la dette : 52 130 359 €

**1°) Remboursement en capital de la dette : 15 147 451 €**

Le remboursement de la dette propre s'élève à 14 671 775 € contre 13 649 994 € en 2016. Pour le PPP, le remboursement est stable avec 475 675 € en 2017 pour 454 420 € en 2016.

2°) Refinancement de la dette : 47 142 408 €

Il s'agit d'une opération comptablement neutre puisque le même montant a été émis en recettes. La réglementation comptable M52 oblige à transiter par des comptes spécifiques lorsqu'il y a renégociation de dette avec la production de nouveaux contrats (et non par avenant au contrat initial), c'est ce qui explique le montant élevé de 2017 suite à la renégociation des emprunts à risque avec la SFIL.

3°) Les programmes départementaux : 17 305 925 €

La décomposition, par chapitre, des investissements départementaux pour 2017 est la suivante :

	CA 2016	CA 2017
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	569 873 €	320 624 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	2 238 617 €	2 934 220 €
Chapitre 23 Travaux en cours	15 653 737 €	14 051 081 €
TOTAL	18 462 227 €	17 305 925 €

Le détail, par secteurs est le suivant :

Fonction	Libellé	CA 2016	CA 2017
0202	Administration (autres moyens)	1 163 161 €	1 485 673 €
023	Information, communication	8 165 €	19 381 €
11	Gendarmerie, sécurité, justice	31 983 €	190 134 €
221	Collèges	3 377 169 €	3 363 197 €
23	Enseignement supérieur	257 478 €	647 028 €
28	Autres services périscolaires	7 957 €	6 319 €
311	Activités artistiques	3 187 €	26 391 €
312	Patrimoine (musées, monuments)	268 309 €	135 335 €
313	Bibliothèques et médiathèques	18 938 €	31 168 €
315	Services d'archives	101 800 €	32 076 €
33	Jeunesse et loisirs	51 337 €	109 795 €
40	Services communs	616 €	5 427 €
48	Autres actions	29 038 €	62 623 €
50	Services communs	52 602 €	42 653 €
51	Famille et enfance	0 €	5 700 €
52	Personnes handicapées	0 €	3 129 €
61	Eaux et assainissement	0 €	1 010 €
621	Réseau routier départemental	12 747 828 €	10 722 956 €
622	Viabilité hivernale	258 002 €	388 883 €
738	Autres actions milieu naturel	5 967 €	0 €
81	Transports scolaires	59 790 €	16 817 €
94	Développement touristique	18 901 €	10 230 €
TOTAL		18 462 227 €	17 305 925 €

4°) Les subventions d'équipement versées aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 18 380 396 €

Fonction	Libellé	CA 2016	CA 2017
21	Enseignement du premier degré	1 380 697 €	1 709 643 €
221	Collèges	3 858 €	3 315 €
222	Lycées	17 576 €	17 576 €
311	Activités artistiques	294 736 €	294 736 €
312	Patrimoine (musées, monuments)	256 746 €	343 794 €
313	Bibliothèques et médiathèques	90 717 €	6 541 €
32	Sports	730 479 €	988 835 €
48	Autres actions	9 327 €	9 327 €
51	Famille et enfance	15 552 €	15 552 €
52	Personnes handicapées	4 717 €	4 717 €
53	Personnes âgées	417 984 €	0 €
538	Autres	0 €	508 754 €
58	Autres interventions sociales	5 722 €	5 722 €
61	Eaux et assainissement	2 845 853 €	3 014 541 €
628	Autres réseaux de voirie	2 418 298 €	2 892 118 €
68	Autres réseaux	210 841 €	149 432 €
72	Logement	3 168 245 €	2 823 664 €
731	Actions traitement des déchets	286 808 €	198 897 €
738	Autres actions milieu naturel	19 803 €	699 €
74	Aménagement et développement rural	4 332 849 €	4 016 180 €
91	Structures animation, économiques	0 €	576 076 €
928	Autres	198 972 €	273 946 €
93	Industrie, commerce, artisanat	1 006 421 €	416 670 €
94	Développement touristique	204 861 €	109 661 €
TOTAL		17 921 062 €	18 380 396 €

Ces programmes destinés aux communes, EPCI et aux tiers s'élèvent, cette année, à 18 380 396 € :

* subventions en capital..... 14 026 166 € (13 332 197 € en 2016)

* subventions en annuités... 4 354 230 € (4 588 865 € en 2016).

5°) Les autres dépenses d'investissement : 1 296 587 €

Il s'agit des dépenses concernant le chapitre 27 pour 99 345 € (prêts au personnel), d'une réimputation de subvention pour 210 000 €, ainsi que des dépenses concernant les opérations réalisées pour compte de tiers pour un montant de 987 242 € (vélo voie verte Lacourt-Saint-Pierre / Montauban).

6°) Les dépenses d'ordre : 8 683 455 €

Ces opérations concernent les amortissements de subventions d'investissement, les travaux en régie ou encore les intégrations comptables.

CHAPITRE III

LES RESTES A RÉALISER

L'ensemble des recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2017 figure ci-après par fonction.

Ces opérations ont été reportées dans le budget primitif de 2018.

Elles s'élèvent à **13,8 M€ en recettes et 35,7 M€ en dépenses**. Les principaux montants concernent :

- le collège de Verdun : 8,9 M€ en dépenses et 2,5 M€ en recettes,
- les travaux dans les collèges : 6,5 M€ en dépenses et 1,8 M€ en recettes,
- la rénovation des Archives Départementales : 4,5 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes,
- la voirie départementale : 2,4 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes,
- les subventions versées aux communes et EPCI : 9 M€ en dépenses.

A) Les recettes : 13 860 538 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	1 232 792 €
	Prêts au personnel	71 827 €
	DGE	650 965 €
	Vélo voie verte et pente d'eau	510 000 €
02	Admin. générale	30 480 €
221	Collèges	4 344 086 €
	Verdun	2 500 000 €
31	Culture	417 937 €
	Abbaye de Belleperche	17 937 €
	Archives Départementales	400 000 €
62	Routes et voirie	1 403 433 €
72	Logement	6 410 339 €
73	Environnement	19 022 €
81	Transports scolaires	2 449 €
	TOTAL	13 860 538 €

B) Les dépenses : 35 710 040 €**1) Les programmes départementaux :**

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	350 334 €
0202	Administration générale	1 180 096 €
	Logiciels	311 086 €
	Acquisition de véhicules	158 386 €
	Acquisition de matériel informatique et mobilier	436 663 €
	Acquisition de matériel	14 494 €
	Travaux sur bâtiments	259 467 €
11	Gendarmerie	233 524 €
2	Enseignement	15 618 233 €
	Collèges publics	15 473 911 €
	dont Collège de Verdun-sur-Garonne	8 965 282 €
	Centre Universitaire	144 322 €
31	Culture	5 131 498 €
	Abbaye de Belleperche	129 160 €
	Médiathèque Départementale	544 340 €
	Archives Départementales	4 458 038 €
33	Centre de vacances de Mimizan-Plage	361 240 €
4 et 5	Action sociale	889 759 €
	Acquisition de matériel	459 938 €
	Travaux sur bâtiments	429 821 €
61 et 64	Infrastructures fluviales et portuaires	62 566 €
62	Voirie départementale	2 512 403 €
738	Autres actions milieu naturel	55 183 €
8	Transports scolaires	11 551 €
94	Développement touristique	256 770 €
	TOTAL	26 663 157 €

2) Les subventions d'équipement restant à verser aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux :

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
21	Enseignement 1^{er} degré	674 794 €
221	Collèges privés	8 000 €
312-313	Patrimoine culturel	425 932 €
32	Equipements sportifs	146 734 €
5	Equipements médico-sociaux	363 109 €
61	Eaux et assainissement	1 166 167 €
628	Voirie communale	238 086 €
68	Autres réseaux	61 369 €
72	Logement	2 459 267 €
73	Environnement	173 435 €
74	Aménagement et développement rural	2 658 157 €
92	Agriculture et pêche	122 180 €
93	Industrie, commerce, artisanat	380 989 €
94	Développement touristique	168 664 €
	TOTAL	9 046 883 €

CHAPITRE IV

L'ÉPARGNE

1°) L'épargne de gestion : 46 579 193 €

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne de gestion 2017 est en augmentation de 1,1 % par rapport à 2016, à **46,58€** (contre 46,07 €).

2°) L'épargne brute : 40 136 853 €

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement minoré des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer son remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute passe de 37,11 millions d'euros au CA 2016 à **40,13 millions d'euros** au CA 2017.

Cette augmentation de l'épargne brute est à mettre au crédit du versement exceptionnel du fond d'urgence (+1,2 M€), du fond de soutien lié à la renégociation des prêts structurés (0,4 M€) ainsi que par la baisse des frais financiers (-0,6 M€) et des charges exceptionnelles (- 0,66 M€).

3°) L'épargne nette : 24 989 402 €

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette du Département passe de 23 M€ en 2016 à **24,98 M€** en 2017.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Épargne brute	32 749 922 €	37 112 943 €	40 136 853 €
Épargne nette	18 974 168 €	23 008 530 €	24 989 402 €

CHAPITRE V

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

1°) La dette propre nette au 31/12/2017 : 189 832 774 €

- ▢ taux moyen : 3,35 % (il était de 3,81 % en 2016),
- ▢ durée résiduelle moyenne : **13 ans 10 mois** (13 ans et 3 mois en 2016).

	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû	190 994 882 €	190 889 653 €	191 509 659 €	194 637 884 €
Annuité	20 098 226 €	20 937 854 €	21 011 556 €	21 928 787 €
Dont capital	12 060 798 €	13 105 229 €	13 649 994 €	14 671 775 €
Dont intérêts	8 037 427 €	7 832 625 €	7 361 562 €	7 257 012 €
Fonds de soutien	0 €	0 €	0 €	4 805 110 €
Capital restant dû net	190 994 882 €	190 889 653 €	191 509 659 €	189 832 774 €

2°) Le PPP de Verdun-sur-Garonne au 31/12/2017 : 15 808 364 €

- ▢ taux fixe : **5,50 %**,
- ▢ durée résiduelle : **19 ans 10 mois**.

	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû	17 410 346 €	16 738 459 €	16 284 040 €	15 808 364 €
Annuité	2 060 073 €	1 594 062 €	1 361 424 €	1 361 424 €
Dont intérêts	943 224 €	923 537 €	907 004 €	885 748 €
Dont capital	1 116 849 €	670 525 €	454 420 €	475 675 €

3°) L'encours total de la dette nette : 205 641 138 €

	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû	208 405 228 €	207 628 112 €	207 793 699 €	210 446 248 €
Annuité	22 158 299 €	22 531 916 €	22 372 980 €	23 290 211 €
Dont capital	13 177 647 €	13 775 754 €	14 104 414 €	15 147 450 €
Dont intérêts	8 980 651 €	8 756 162 €	8 268 566 €	8 142 760 €
Fonds de soutien	0 €	0 €	0 €	4 805 110 €
Capital restant dû net	208 405 228 €	207 628 112 €	207 793 699 €	205 641 138 €

L'encours net après prise en compte du fonds de soutien se réduit de 2,7M€ entre 2014 et 2017.

Renégociation :

En 2017, pour une meilleure gestion de la dette et afin de faire bénéficier la collectivité des conditions optimales que peut actuellement offrir le marché financier, une consultation auprès de différents établissements bancaires a été réalisée.

Il a été procédé à une renégociation de l'ensemble de la dette détenue auprès de la Banque Populaire Occitane :

- 4 prêts ont été réaménagés sans indemnités à un nouveau taux à 2,40 % permettant de réaliser une économie de 319 182,30 euros sur les intérêts pour la durée résiduelle,

- 1 prêt concernant le budget annexe de la Base de plein air et de loisirs a donné lieu à un réaménagement sans indemnités à un nouveau taux à 2,40 % générant une économie de 29 381,91 euros sur les intérêts.

Soit un bénéfice de 348 564,21 euros pour ces 5 prêts réaménagés.

CHAPITRE VI

L'EXCÉDENT

Ainsi indiqué au début de ce rapport, **l'excédent global de clôture** constituant la différence entre le résultat de fonctionnement et le déficit d'investissement, s'élève à :

41 598 998,82 €

1°) La détermination du résultat :

En vertu des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes est constitué par le vote du compte administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 52 et de l'article L3312-6 du CGCT, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- au résultat de la section d'investissement (besoin de financement) corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2017,
- au résultat de la section de fonctionnement corrigé du résultat de l'année 2016.

De ce fait, les résultats 2017 du budget principal sont les suivants :

A) Section d'investissement :

a) Résultat de clôture : 7 674 503,22 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	107 956 222,57 €	114 689 841,64 €	6 733 619,07 €
	Excédent 2016 (compte 001)		940 884,15 €	940 884,15 €
	Solde global d'exécution (compte 001)	107 956 222,57 €	115 630 725,79 €	7 674 503,22 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un résultat de clôture identique de **7 674 503,22 €**.

b) Besoin de financement : 14 174 998,78 €

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au différentiel des restes à réaliser diminué du résultat 2017 de cette même section (7 674 503,22 €).

	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2017	35 710 040,00 €	13 860 538,00 €	-21 849 502,00 €
Excédent d'investissement		7 674 503,22 €	7 674 503,22 €
Total	35 710 040,00 €	21 535 041,22 €	-14 174 998,78 €

B) Résultat de la section de fonctionnement : 33 924 495,60 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	305 465 998,37 €	326 458 293,08 €	20 992 294,71 €
	Excédent 2016 reporté (compte 002)		12 932 200,89 €	12 932 200,89 €
	Résultat à affecter	305 465 998,37 €	339 390 493,97 €	33 924 495,60 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un excédent identique soit **33 924 495,60 €**.

C) Excédent de fonctionnement : 19 749 496,82 €

La constitution et le volume de l'excédent de fonctionnement dépendent, certes, du niveau d'exécution des dépenses et des recettes, mais aussi de la part de recettes devant être affectée à la section d'investissement dont **le besoin de financement** pour 2017 est de **14 174 998,78 €**.

La combinaison des deux facteurs ci-dessus évoqués (résultat de fonctionnement – besoin de financement de la section d'investissement) génère un excédent de fonctionnement de **19 749 496,82 €**.

2°) L'affectation du résultat :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 52, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement soit **33 924 495,60 €** :

- pour 14 174 998,78 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),

- le solde, soit 19 749 496,82 € en section de fonctionnement (compte 002).

L'affectation du résultat de l'exercice 2017 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2018 et est identique à celle ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2017 établi par le Payeur départemental, comptable public du Département ;
- Approuve le compte administratif 2017 ;
- Approuve les résultats de l'exercice 2017 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion du Payeur départemental ;
- Affecte le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - * **14 174 998,78 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
 - * **19 749 496,82 €** en section de fonctionnement (compte 002).

Ont pris part au vote du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2017 :

M. ALBUGUES, Mme BARÈGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIÉ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HÉBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIÉ et M. WEILL.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Nombre de votant : 29

Pour l'adoption : 16

Avis contraire : 9

Abstentions : 4

Adopté

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC